INDECOSA-CGT

indecosa@cgt.fr - www.indecosa.cgt.fr

De vous à nous...

Vous participez au 51ème congrès de la CGT et c'est à ce titre, que nous nous adressons à vous. Vous connaissez plus ou moins bien notre association de consommateurs INDECOSA-CGT. Nous allons vous aider par ces textes, à mieux appréhender quel rôle complémentaire peut jouer notre association.

Comme chaque année, INDECOSA-CGT organise, met en débat et enrichit sa plate-forme revendicative en matière de consommation. Bien au delà du simple fait d'aider les consommateurs dans leurs conflits avec les commerçants, nous abordons des sujets de sociétés.

Vous allez pouvoir en juger et venir en discuter avec nous, au stand INDECOSA-CGT. L'une des questions principales réside dans la coordination des actions et des luttes des salariés avec celles des consommateurs.
Nous y travaillons.

Le collectif INDECOSA-CGT

CONTREFAÇON

Les enjeux d'un phénomène mondial

Dans tous les pays du monde, dans tous les domaines de la vie quotidienne, les populations sont exposées aux produits issus de la contrefaçon. Les risques pour la santé et pour la sécurité des consommateurs sont réels, principalement à cause des médicaments contrefaits produits à l'échelle industrielle.

La contrefaçon est un fléau mondial qui touche tous les pays, tous les secteurs de l'économie, et concerne le quotidien des consommateurs dans chacun de ses aspects. Le commerce par internet lui a ouvert de nouvelles perspectives et a multiplié sa capacité de nuisance.
L'impression 3D lui offrira bientôt d'autres canaux de production et de diffusion.
En valeur, elle représenterait 10% des échanges internationaux soit environ 250 milliards de dollars.

Les saisies douanières dans l'Union européenne dépassent 100 millions d'articles contrefaits par an depuis dix ans. La contrefaçon participe à la déréglementation sociale et place les travailleurs du monde en concurrence.
Elle alimente les réseaux mafieux et terroristes et répand ses dangers sur l'ensemble de la planète.
En France, elle concerne (ou a concerné) plus d'une entreprise sur deux et participe à la destruction de plus de 30 000 emplois chaque année, (200 000 dans le monde d'après l'OCDE).

Les douanes françaises ont saisi, en 2014, 8,8 millions d'articles de contrefaçons (une hausse de 1,2 million par rapport à 2013). Un tiers des objets saisis sont potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité des consommateurs (médicaments, vêtements, téléphones mobiles, produits alimentaires et de soin corporel).

Indecosa-CGT et la Fédération CGT de la chimie ont organisé en mai 2015 une journée d'étude intitulée "les enjeux de la contrefaçon".
Les deux premières tables rondes donnaient la parole, notamment, au sénateur Yung, président du Comité national Anti-contrefaçon (CNAC). Il abordait le passage du stade artisanal au stade industriel dégageant des marges bénéficiaires énormes. La contrefaçon est peu pénalisée. Pierre Delval (criminologue spécialiste de la contrefaçon) indiquait une dérive inquiétante de la fabrication asiatique (90% chinoise) vers les pays européens.

C. Chretien, représentant CGT Sanofi, précisait que la pharmacie est particulièrement concernée, notamment en Afrique, Asie ou Amérique latine pouvant aller jusqu'à 30% du marché (10 médicaments sur 100).

S. Gehan de la CGT Douanes, abordait la question des effectifs pour mener les missions nécéssaires à la lutte contre la contrefaçon. Il en est de même à la DGCCRF.

D. Retureau, historien et juriste, représentant CGT au Conseil Economique et Social et G. Kastler de la Confédération Paysanne, soulignaient respectivement des dérapages sur la soi-disant propriété intellectuelle au détriment des droits fondamentaux et la main mise des multinationales sur le vivant.

Consommateurs : acteurs ou complices ?

Si la contrefaçon, dans le secteur de l'habillement par exemple, attire des consommateurs conscients du caractère frauduleux de leur acte d'achat, la plus grande partie des produits contrefaits sont écoulés à leur insu.

Bien évidemment il est difficile, quand on parle de contrefaçon, de ne pas penser à la maroquinerie et aux vêtements de luxe, aux parfums, aux montres et autres accessoires de mode copiés, imités et diffusés illégalement. Ce commerce, illégal et répréhensif, ne représente qu'une petite part de l'économie de la contrefaçon. Des secteurs plus insidieux touchent les consommateurs à leur insu de façon plus dangereuse. Le secteur du bâtiment, par exemple, s'est avéré touché par les trafics illicites de matériaux et d'équipements.
Même constat dans la filière automobile inondée de pièces mécaniques contrefaites. 10% des pièces de rechange en circulation seraient contrefaites. C'est un problème de sécurité évident pour les consommateurs. Mais alors se pose une question plus profonde : celle du coût excessif des pièces de constructeurs reconnus.

CE QUE DIT LA LOI

En France, si les moyens de contrôle sont insuffisants, le système législatif est en revanche l'un des meilleurs du monde.

La loi promulguée le 11 mars 2014 (publiée au Journal officiel le 12 mars 2014) complète la loi du 29 octobre 2007 et renforce l'arsenal juridique existant. Le texte modifie le code de la propriété intellectuelle, le code des douanes, le code de la sécurité intérieure et le code des postes et des télécommunications électroniques. Il augmente les dédommagements civils accordés aux victimes de contrefaçon. Il améliore les conditions de démantèlement des réseaux, facilite l'établissement de la preuve et renforce les capacités d'intervention des douanes. La procédure de saisie-contrefaçon applicable au droit d'auteur est alignée sur celle en vigueur en propriété intellectuelle.

Par ailleurs, le 10 février dernier, le Parlement à adopté le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la propriété littéraire et artistique et du patrimoine culturel.
Au niveau européen, échelon incontournable de la lutte contre la contrefaçon, depuis le 1er janvier 2014 le règlement (UE) n° 608/2013 s'applique. Il concerne le contrôle par les autorités douanières du respect des droits de propriété intellectuelle. Le Conseil de l'Union européenne avait également adopté en mai 2011 une directive visant à éviter que des médicaments falsifiés soient introduits dans la chaîne d'approvisionnement légale.

Pour en savoir plus, lisez le n°163 du IN Magazine.

MOYENS DE PAIEMENT

Les anciens et les nouveaux

Large participation et fort intérêt pour la journée d'étude sur les moyens de paiement organisée à Montreuil le 30 septembre 2015 avec la participation de :
Valérie Lefebvre-Haussmann, Secrétaire Générale et Alain Babin, délégué national de la fédération CGT Banque et Assurance. Martine Sellier, présidente d'Indecosa-CGT, dirigeait les échanges sur la journée.

Le matin, les propos se sont concentrés sur les moyens de paiements scripturaux.
Emmanuel Constant, inspecteur général des Finances, président du Comité consultatif des services financiers (CCSF) dressait un panorama des moyens de paiement fortement marqué par l'essor des nouvelles technologies et le développement du commerce en ligne.

Dans la salle, les réactions soulevèrent notamment la question de l'accès à ces nouveaux moyens de paiement.
"Quid à l'avenir du chèque, voire des espèces? Ne sommes-nous pas en train de créer une nouvelle discrimination? " s'interrogeaient certains.
D'autres se préoccupaient de sécurité.
Emmanuel Constant soulignait que le renforcement de la sécurité des moyens de paiement était l'un des trois objectifs de la stratégie nationale mise en place à l'automne par le gouvernement.

De la carte à la «Pêche»

Martine Briat présenta le groupement d'intérêt économique (GIE) CB. CB comme Cartes bancaires, et non comme Carte bleue, la carte concurrente ! Le GIE regroupe 126 établissements prestataires de services de paiement et assure la gouvernance, la sécurité et la promotion du système CB, ainsi que le développement de produits et services. La directrice juridique du GIE présenta l'histoire de la Carte bancaire, démarrée en France en 1967 avec la collaboration de six banques.

L'après midi fut réservée à la présentation des "monnaies locales complémentaires". Une monnaie échappant à toute spéculation, destinée à dynamiser l'économie locale et les circuits courts, soutenant des valeurs citoyennes et écologiques, gérée en général par une association. Aujourd'hui une trentaine de monnaies locales complémentaires sont en circulation en France et une trentaine d'autres se prépare (lire aussi le dossier sur le site internet d'Indecosa-CGT).

Les moyens de paiement utilisés par les français

Les Français font une utilisation large et croissante des moyens de paiement scripturaux (virements, prélèvements, chèques, cartes bancaire... par opposition à la monnaie fudiciaire constituée de billets et de pièces) : +4,3% en 2014.
La carte est le moyen de paiement scriptural le plus utilisé en nombre d'opérations : 49,5% des paiements scripturaux, 40% de la consommation domestique, +8% en moyenne par an depuis 2000, 10,68 Mds de transactions en 2014.
Le virement arrive en tête des moyens scripturaux en termes de montants : 88% (18% des transactions). Le prélèvement est stable en nombre (3,5 Mds/an) mais connaît une forte augmentation en montant : +44% entre 2010 et 2014.

Le chèque connaît un déclin régulier (-4,8% en 2014) aussi bien en nombre de transactions qu'en valeur globale : 2,5 Mds de chèques émis/an, soit 12% des paiements pricipaux.

PRODUIRE AUTREMENT POUR NOURRIR L'HUMANITÉ

Le défit du 21ème siècle

INDECOSA-CGT a organisé à Montreuil, le mardi 7 novembre 2015 toute la journée, un grand débat autour de cette question.

Tout ce que nous mangeons étant issu de la terre, l'agriculture a toujours été un enjeu majeur pour l'humanité. Alors qu'aujourd'hui déjà, plus d'un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde, comment réussir à nourrir 9 milliards d'êtres humains en 2050 alors qu'il n'y a que 12% de terres cultivables dans le monde ?
Comment produire suffisamment de nourriture sans porter atteinte à notre environnement et à notre santé ? Il faut savoir que les rendements mondiaux n'augmentent plus malgré le gaspillage de l'eau et l'utilisation massive d'engrais et de pesticides. Enfin, comment empêcher le libéralisme de dicter sa loi, aussi bien dans la production que dans la transformation des denrées agricoles ? Nous examinons ensemble dans un premier temps, nos modes actuels de production à travers la question des phytosanitaires, nous identifions les problèmes rencontrés et proposons des solutions alternatives. Dans un second temps, nous proposons des modes de production, de transformation et de consommation durables.

-Retrouver confiance
-Solidarité et lien social
-Les labels, le travail bien fait à un prix
-se rapprocher des producteurs locaux
-le Bio trop cher !
-Les circuits courts

Les circuits courts en chiffres

Du côté des exploitants

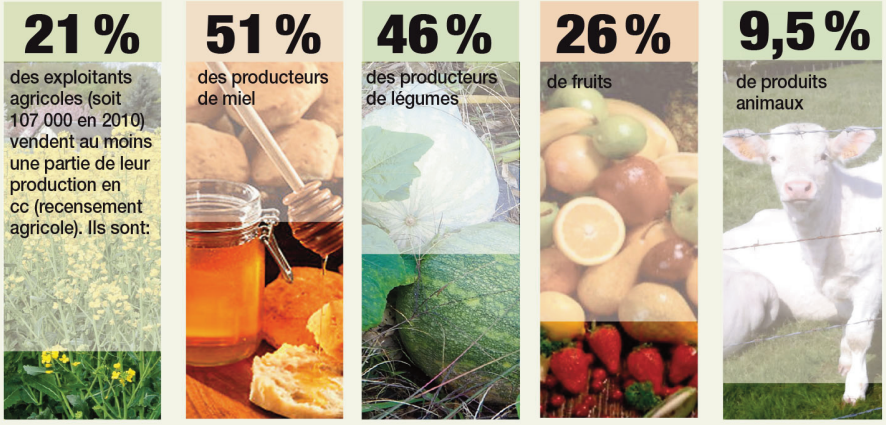

Sur l'ensemble des produits vendus en circuit court, 10% sont issus de l'agriculture biologique (seulement 2% en circuit long).

Du côté des consommateurs

• En 2010, 6% à 7% des achats alimentaires passaient par les circuits courts (Ademe 2012). 4 Français sur 10 déclarent acheter souvent des produits locaux (Ipsos 2014)
• Selon un récent sondage, pour 91% des Français, consommer responsable c'est consommer des produits issus de la production locale (Max Havelaar, mars 2015).
• 97% des Français qui consomment local disent le faire pour soutenir la production du territoire.

Nécessaire mobilisation des pouvoirs publics

La souveraineté alimentaire a été inscrite dans le droit français par la loi du 13 octobre 2014, loi dite d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Cette loi dispose notamment que l'ancrage territorial de la production est l'un des objectifs de la politique agricole et alimentaire. Les circuits courts participent pleinement à cette relocalisation de l'alimentation et, à ce titre, méritent la mobilisation de tous les acteurs locaux.

Qui sommes nous ?

En 1979, la CGT a estimé devoir créer une association de consomateurs pour lier et enrichir les luttes revendicatives des salariés.

Votre adhésion à la CGT vous donne droit d'être adhérent à INDECOSA-CGT (sauf si vous en exprimez le refus par écrit à l'association).

Nous sommes présents dans environ 75 départements ayant pour objet :
- d'engager débats et luttes collectives sur les sujets de société et de consommation.
- d'aider les consommateurs dans les conflits avec les magasins, les institutions, les bailleurs sociaux et autres établissements de santé.

Vous pouvez nous joindre à partir de notre liste établie sur le site www.indecosa.cgt.fr

INDECOSA-CGT est représentée dans les commissions de médiation des grandes entreprises publiques (SNCF, RATP, Cinéma, La Poste, etc.), dans les banques et institutions gouvernementales (CTRC, INC, etc.). Elle a obtenu l'agrément santé en 2015 et a été élue chez de nombreux bailleurs locatifs.

Venez en discutez au stand n° **B31,** près du bar pendant la pause.